

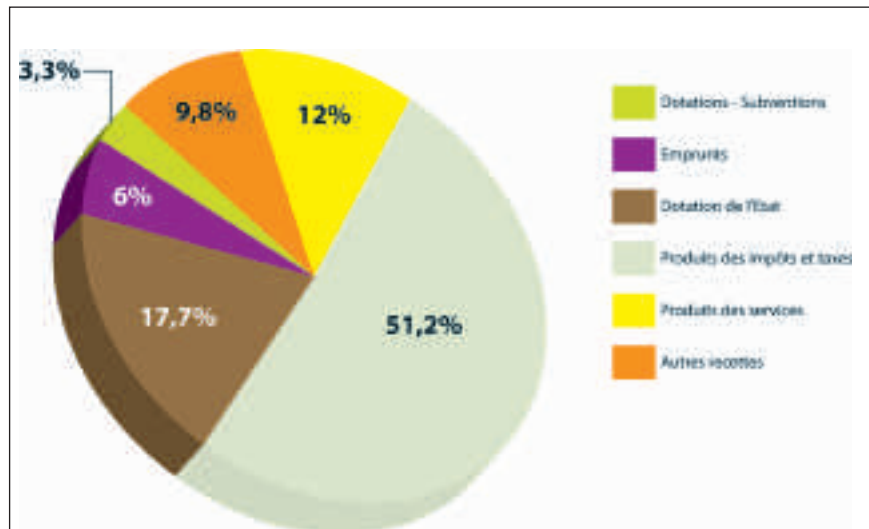
FINANCES

Budget 2010 : prudence et continuité

Le budget 2010 a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 avril dernier.

Temps fort de la vie municipale, le vote du budget primitif de la commune en Conseil municipal le 7 avril faisait suite au débat d'orientation budgétaire au cours duquel le maire et son adjoint aux finances ont présenté les axes prioritaires de l'exercice budgétaire.

Le choix a été fait de ne pas augmenter la fiscalité des ménages. Dans un contexte de fragilité des recettes publiques, rigueur et prudence des dépenses restent les maîtres mots, la priorité étant le maintien des services rendus aux Gradignanais, en quantité et en qualité. Au-delà des services récurrents, 2010 verra la mise en place des suites de l'audit mené en 2009 sur la politique municipale et associative en direction de la jeunesse. La mutualisation des moyens par le biais d'un regroupement des deux MJC de la ville est l'un de



Répartition des recettes

ses axes. Quant à l'offre municipale en direction de la petite enfance, déjà importante, elle sera complétée par l'ouverture d'un réseau d'assistantes maternelles (RAM) en relation avec les nombreuses assistantes maternelles indépendantes de Gradignan. Dans le domaine de l'action sociale, une étude va être menée sur la faisabilité d'une épicerie sociale destinée aux personnes aux ressources modestes, en lien avec les associations spécialisées et la banque alimentaire. La conservation des espaces naturels et le lancement

Projection de la répartition des recettes et des dépenses du budget 2010 de la commune.

d'un Agenda 21 local (voir dossier central) sont également des priorités du budget de fonctionnement.

Quant aux investissements, outre l'entretien du patrimoine bâti, des équipements scolaires et sportifs et de la voirie, la réhabilitation de la salle de tennis couvert de Loustalot, gravement endommagée par la tempête de janvier 2009, constitue le principal investissement 2010 avec un million d'euros. Cette dépense, qui par définition n'était pas prévisible, conduit à reporter d'autres investissements sur les budgets des années suivantes.

LES CHIFFRES-CLÉ

29 936 000€
Montant total
du budget 2010

538 325€
de subventions aux
associations (hors CCAS)

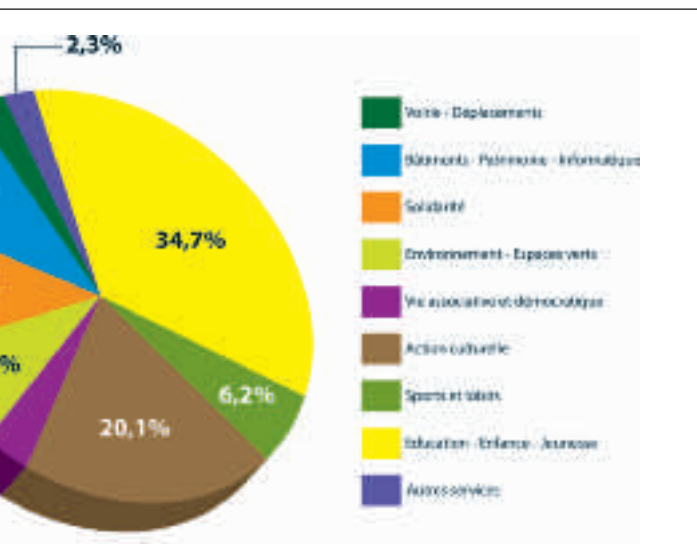
-3,25 %
endettement stabilisé
(par rapport à 2009)



Henri Rivière

Adjoint au Maire délégué
à l'administration générale
et aux finances

“Un budget de solidarité”



Répartition des dépenses

LES RATIOS

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1004,02
2. Produit des impositions directes / population : 611,28
3. Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 082,55
4. Dépenses d'équipement brut / population : 117,13
5. Encours de dette / population : 966,20
6. DGF / population : 174,44
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 58,65%
8. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi : T.P.U.
9. Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital / recettes réelles de fonct. : 0,99
10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 11,67%
11. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 0,89

Quel mot choisiriez-vous pour qualifier le budget 2010 ?

En cette période de crise, nous devons adresser aux Gradignanais un message de solidarité :

- Solidarité envers les ménages en ne pratiquant pas de hausse des taux d'imposition, et en s'assurant que chaque euro dépensé par la commune est utile et efficace.
- Solidarité envers nos nombreuses associations en maintenant au même niveau les aides directes (subventions) et indirectes (mise à disposition gracieuse des salles municipales).
- Solidarité envers les habitants, par le maintien en quantité et en qualité des services rendus.
- Solidarité enfin avec la priorité donnée cette année à la réparation de la salle de tennis Loustalot particulièrement endommagée par la tempête de janvier 2009.

Quels ont été les axes directeurs de l'élaboration du budget ?

En ce qui concerne le fonctionnement, c'est-à-dire en vocabulaire comptable ce qui est consommable, les montants inscrits au budget traduisent la volonté constante du Maire de maîtriser l'évolution des dépenses. L'augmentation par rapport à 2009 est ainsi de 1,92%.

Pour ce qui est de l'investissement (par opposition au fonctionnement, désigne ce qui est appelé à rester de façon durable dans la collectivité), le montant de l'emprunt est égal au remboursement du capital, ce qui indique la volonté du Maire de ne pas augmenter l'endettement de la commune.